

15ème législature

Question N° : 10928	De M. Stéphane Testé (La République en Marche - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >Baisse du nombre de départs en colonies de vacances	Analyse > Baisse du nombre de départs en colonies de vacances.
Question publiée au JO le : 17/07/2018 Réponse publiée au JO le : 16/10/2018 page : 9358		

Texte de la question

M. Stéphane Testé appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la baisse continue du nombre de départs en colonies de vacances. En effet, on constate une baisse de 50 % depuis 1995 du nombre d'enfants qui profitent de ce type de séjour. En raison d'une réglementation de plus en plus contraignante, les organisateurs voient leurs coûts augmenter et n'ont d'autres choix que d'augmenter les tarifs, ce qui ne permet plus aux familles d'offrir de tels séjours à leurs enfants. Dans une société qui connaît d'importantes barrières économiques, sociales et culturelles, les colonies permettent aux enfants d'expérimenter une nouvelle façon de vivre ensemble, de se rencontrer et d'échanger pour recréer du lien social. Permettre aux enfants de partir de nouveau en colonies de vacances répondrait donc à un réel besoin. Il souhaiterait donc connaître les dispositions que le Gouvernement serait susceptible de prendre pour enrayer cette baisse.

Texte de la réponse

Le ministère de l'Éducation nationale, chargé de la jeunesse, en collaboration avec la jeunesse au plein air (JPA) ainsi que d'autres associations ou partenaires, comme l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) ou encore la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) travaille de manière résolue sur la promotion des mixités et de l'accessibilité à tous au sein des « colonies de vacances ». Concernant ce secteur, l'État poursuit trois objectifs principaux : - favoriser le départ en vacances collectives et l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre ; - promouvoir des vacances répondant à certains critères qualitatifs dont les mixités ; - accompagner le secteur associatif dans le changement des pratiques pédagogiques mais aussi organisationnelles. Les statistiques font état de presque 2000 séjours avec hébergement de moins en 2016-2017 par rapport à 2015-2016 (- 3,2 % en un an), ce qui représente 46 000 départs de mineurs en moins. En 7 ans, la baisse représente près de 292 000 départs de mineurs (- 16 %) alors que dans le même temps, la population des 3-17 ans (12 488 000 mineurs) a augmenté de 572 000 (+ 5 %). Au delà des freins réglementaires ou économiques, l'évolution des structures familiales explique également cette administration. Le ministère a participé au financement d'une étude menée par l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ) : « De l'intérêt du vivre ensemble par les ACM – Expériences et compétences acquises selon les enfants et leurs parents » qui contribuera au financement d'un baromètre sur les attentes des enfants et des familles en matières de vacances collectives. En collaboration avec les associations nationales affiliant les organisateurs, la CNAF et les principaux organisateurs de séjours de vacances, le ministère chargé de la jeunesse organise depuis 2015 une campagne de communication nationale axée sur la promotion de ces séjours destinée notamment aux familles et aux jeunes. En 2018, cette campagne s'est déclinée dans la presse quotidienne nationale, mais également sur les réseaux sociaux afin d'atteindre un public plus jeune,



souvent prescripteur de ses propres vacances. De nombreux supports de communication ont ainsi été créés et mis en ligne, certains d'entre eux précisent, par exemple, l'organisation des séjours de vacances ou encore les financements possibles mobilisables par les familles. Plus largement, il convient d'avoir une approche globale des temps de l'enfant associant temps scolaire, temps périscolaire et temps extra-scolaire. Cette approche est facilitée au niveau ministériel par le rattachement des services chargés de la jeunesse au ministère de l'éducation nationale. Au niveau territorial, les projets éducatifs territoriaux (PEDT) facilitent l'articulation des temps, des actions et des acteurs éducatifs.